

## Polycold P 500 — Composant B

Traduction française de la source anglaise issue de la source turque · MSDS EN-37 · Révision 0 · 19.01.2022

Préparée selon les règlements cités dans la source et les prescriptions de sécurité applicables.

### 1. Identification

Polycold P 500, composant B (mélange). Usage : composant B d'une polyurée appliquée à froid. Fournisseur : MERKS Yapı Kim. San. Ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize Sanayi Bölgesi, 202. Cadde, n° 15, Polatlı/Ankara ; tél./fax 0312 626 50 12 ; info@merks.com.tr. Urgence : Centre national antipoison UZEM 114 ; fabricant +90 312 626 5012. Source MSDS EN-37, révision 0, 19.01.2022.

### 2. Identification des dangers

Classification SEA : liquide inflammable cat. 3 H226 ; toxicité aiguë par inhalation (gaz) cat. 4 H332 ; irritation cutanée cat. 2 H315 ; sensibilisation cutanée cat. 1 H317 ; danger chronique pour le milieu aquatique cat. 2 H411. Pictogrammes GHS02/GHS07/GHS09 ; mention Attention. Composants dangereux : 6-méthyl-2,4-bis(méthylthio)benzène-1,3-diamine et xylène. H226 liquide et vapeurs inflammables ; H315 provoque une irritation cutanée ; H317 peut provoquer une allergie cutanée ; H332 nocif par inhalation ; H411 toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Conseils : P233 garder fermé ; P241 matériel antidéflagrant ; P261 éviter l'inhalation ; P264 se laver soigneusement après manipulation ; P271 utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé ; P272 ne pas laisser sortir du lieu de travail les vêtements contaminés. Autres effets indiqués : nocif par inhalation, irritant cutané, allergie cutanée possible, toxicité aquatique durable.

### 3. Composition/informations sur les composants

Mélange. Xylène, CAS 1330-20-7, CE 215-535-7, indice CE 601-022-00-9 : 40 % ; Flam. Liq. 3 H226, Acute Tox. 4 inhalation H332, Acute Tox. 4 cutanée H312, Skin Irrit. 2 H315. 6-méthyl-2,4-bis(méthylthio)benzène-1,3-diamine, CAS 106264-79-3, CE 403-240-8, indice CE 612-113-00-8 : 20 % ; Acute Tox. 4 orale H302, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400, Aquatic Chronic 1 H410.

### 4. Premiers secours

En cas de malaise, appeler un centre antipoison ou un médecin. Inhalation : transporter à l'air frais et maintenir une position facilitant la respiration ; appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Peau : rincer à l'eau/sous la douche et retirer immédiatement les vêtements contaminés ; en cas d'irritation ou d'éruption cutanée, demander un avis médical. Yeux : rincer à l'eau par précaution. Ingestion : appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Symptômes après contact cutané : irritation et réactions allergiques. Traitement : symptomatique.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents : eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, CO<sub>2</sub>. Liquide et vapeurs inflammables ; des fumées toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie. Ne pas intervenir sans équipement adapté ; porter un appareil respiratoire autonome et une tenue complète de protection.

### 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Ventiler la zone ; supprimer flammes nues, étincelles et tabac. Éviter le contact avec peau/yeux et l'inhalation de poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou aérosols. Les intervenants portent un équipement approprié ; voir section 8. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit, absorber le liquide avec un matériau absorbant, prévenir les autorités si le produit atteint les égouts ou les eaux publiques. Éliminer dans une installation autorisée ; voir section 13.

### 7. Manipulation et stockage

Éloigner chaleur, étincelles, flammes et surfaces chaudes ; ne pas fumer. Relier à la terre le récipient et le matériel de réception ; utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et prévenir les décharges électrostatiques. Des gaz inflammables peuvent s'accumuler dans le récipient ; utiliser un matériel antidéflagrant. Utiliser une protection individuelle ; travailler à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation et le contact avec peau/yeux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation et ne pas les sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer ; se laver les mains après manipulation. Stocker au frais, bien ventilé, sous clé et récipient fermé ; relier à la terre. Aucun usage final supplémentaire.

### 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Xylène (CAS 1330-20-7) : VLEP UE TWA 221 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm ; STEL 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm ; mention peau ; directive 2000/39/CE. Türkiye : TWA 221 mg/m<sup>3</sup> (isomères mixtes purs), 50 ppm ; STEL 442 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm ; mention peau ; Journal officiel 12.08.2013, n° 28733. Assurer une bonne ventilation. Porter des vêtements adaptés et une protection respiratoire. Éviter le rejet dans l'environnement. La source ne fournit pas de valeurs de gants/lunettes dans la section correspondante.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

Liquide transparent, odeur caractéristique. Point éclair : 25 °C ; température d'auto-inflammation : 42 °C ; masse volumique : 0,85–0,95 g/cm<sup>3</sup> ; viscosité dynamique : 80–150 mPa·s ; insoluble dans l'eau. Point de fusion : non applicable. Seuil olfactif, pH, évaporation relative, congélation, ébullition, décomposition, inflammabilité, pression de vapeur, densité relative de vapeur, log Pow, viscosité cinématique, explosivité, propriétés comburantes et limites d'explosivité : aucune donnée disponible.

### 10. Stabilité et réactivité

Liquide et vapeurs inflammables. Stable dans les conditions normales. Aucune réaction dangereuse connue en utilisation normale. Éviter surfaces chaudes et chaleur ; supprimer flammes, étincelles et toute source d'inflammation. Incompatibilités : aucune donnée supplémentaire. Aucun produit de décomposition dangereux attendu dans les conditions normales de stockage/utilisation.

### 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë par inhalation (gaz) : nocif par inhalation ; ATE SEA pour les gaz : 11 250 ppmV/4 h. Irritation cutanée : provoque une irritation. Lésions/irritation oculaires graves : non classé. Sensibilisation respiratoire ou cutanée : réactions cutanées allergiques. Mutagénicité germinale, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, STOT exposition unique/répétée et danger par aspiration : non classés.

### 12. Informations écologiques

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Toxicité aquatique aiguë : non classée ; chronique : toxique avec effets durables. Persistance/dégradabilité, bioaccumulation, mobilité dans le sol : aucune donnée supplémentaire. Ozone : non classé ; autres effets néfastes : aucune donnée supplémentaire. Commentaire GWPmix : aucun effet connu.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le contenu/récipient selon les consignes de tri d'un collecteur de déchets agréé. Des gaz inflammables peuvent s'accumuler dans le récipient.

#### 14. Informations relatives au transport

ONU 1139, SOLUTION DE REVÊTEMENT, classe 3, groupe d'emballage III. ADR/RID/ADN : UN 1139 COATING SOLUTION, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT. IMDG : UN 1139 COATING SOLUTION, 3, III, dangereux pour l'environnement et polluant marin. IATA : ONU 1139 COATING SOLUTION, classe 3, groupe III, dangereux pour l'environnement. Codes spéciaux : route F1 ; 640E ; quantité limitée 5 L ; exceptée E1 ; P001, IBC03, LP01, R001 ; MP19 ; citerne T2/TP1 ; LGBF ; véhicule FL ; catégorie 3 ; V12, S2 ; Kemler 30 ; panneau 30/1139 ; tunnel D/E. Mer : disposition 955 ; QL 5 L ; QE E1 ; P001/LP01 ; IBC03 ; citerne T2/TP1 ; EmS F-E/S-E ; arrimage A ; miscibilité à l'eau selon composition. Air : QE E1 ; Y344 max. 10 L ; passagers 355 max. 60 L ; cargo 366 max. 220 L ; A3 ; ERG 3L. Voies navigables : F1 ; 640E ; QL 5 L ; QE E1 ; équipement PP, EX, A ; VE01 ; 0 cône/feu bleu. Rail : F1 ; 640E ; QL 5 L ; QE E1 ; P001, IBC03, LP01, R001 ; MP19 ; citerne T2/TP1 ; LGBF ; catégorie 3 ; W12 ; colis express CE4 ; Kemler 30. Transport en vrac MARPOL annexe II/code IBC : non applicable.

#### 15. Informations réglementaires

Références : règlement turc sur la gestion des déchets (Journal officiel 02.04.2015, n° 29314) ; règlement sur les méthodes d'essai des propriétés physicochimiques, toxicologiques et écotoxicologiques (11.12.2013, n° 28848) ; mesures de santé et sécurité au travail avec substances chimiques (12.08.2013, n° 28733) ; règlement sur l'inventaire et le contrôle des produits chimiques et règlement sur les restrictions/interdictions (26.12.2008, n° 27092). Le produit ne contient pas de substance contrôlée ou interdite par le règlement sur la réduction des substances appauvrissant la couche d'ozone (12.11.2008, n° 27052).

#### 16. Autres informations

Explication des classes/mentions citées : Acute Tox. 4 orale/cutanée/inhalation : toxicité aiguë cat. 4 ; Flam. Liq. 3 : liquide inflammable cat. 3 ; Skin Irrit. 2 : irritation cutanée cat. 2 ; Skin Sens. 1 : sensibilisation cutanée cat. 1 ; Aquatic Acute 1 : danger aquatique aigu cat. 1 ; Aquatic Chronic 1 : danger aquatique chronique cat. 1. H226 liquide et vapeurs inflammables ; H302 nocif en cas d'ingestion ; H312 nocif par contact cutané ; H315 irritation cutanée ; H317 allergie cutanée possible ; H332 nocif par inhalation ; H400 très toxique pour les organismes aquatiques ; H410 très toxique avec effets durables ; H411 toxique avec effets durables. Les informations reflètent les connaissances et l'expérience disponibles à la date de préparation, sans garantie d'exhaustivité/exactitude. Elles guident la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en sécurité ; elles ne constituent ni garantie ni spécification de qualité. Elles s'appliquent uniquement au mélange indiqué et peuvent être invalides en mélange avec d'autres matériaux ou pour un autre procédé.